

**RÈGLEMENT 151-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 122 DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS MODIFIANT LA LIMITE DE LA ZONE 10 C/la ET CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES À CETTE ZONE.**

ATTENDU QUE la municipalité juge dans l'intérêt de la communauté de modifier son règlement de zonage, tel que le permet la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également régulariser une situation dérogatoire au règlement de zonage actuel.

ATTENDU QUE ces modifications favoriseront le développement industriel de la municipalité et la croissance de certaines industries existantes.

ATTENDU QUE la présente modification vise à encadrer le développement industriel en établissant certaines restrictions dans un milieu résidentiel déjà bâti.

ATTENDU QU'il est nécessaire de bien intégrer le développement industriel afin d'éviter les conflits de voisinage.

ATTENDU QU'un avis de motion annonçant le présent projet a été conformément donné le 4 mai 2015 à la séance du conseil municipal ;

ATTENDU QUE l'adoption du premier projet de règlement 151-2015 relatif à la modification du règlement de zonage no 122 de l'ancienne municipalité du village d'Inverness modifiant la limite de la zone 10C/la et certaines conditions particulières à cette zone a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2015 à la séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE la consultation publique pour le règlement 151-2015 relatif à la modification du règlement de zonage no 122 de l'ancienne municipalité du village d'Inverness modifiant la limite de la zone 10C/la et certaines conditions particulières à cette zone a eu lieu le 29 juin ;

ATTENDU QUE l'adoption du second projet de règlement 151-2015 relatif à la modification du règlement de zonage no 122 de l'ancienne municipalité du village d'Inverness modifiant la limite de la zone 10C/la et certaines conditions particulières à cette zone a eu lieu le 6 juillet 2015 à la séance du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller François Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le présent règlement soit et est adopté, décrète et stipule ce qui suit :

**Article 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 : Modification de la limite de la zone 10 C/la**

Le plan de zonage 1 de 1 du règlement de zonage n° 122 de l'ancienne municipalité du Village d'Inverness est modifié de la façon suivante :

- La zone 9 R/S est diminuée au profit de la zone 10 C/la dans sa limite nord-ouest. La nouvelle limite est maintenant délimitée par la limite du lot 466-1 et 466-P.

Le tout tel que montré au plan de l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

**Article 3 : Ajout de zones tampons**

Le plan de zonage 1 de 1 du règlement de zonage n° 122 de l'ancienne municipalité du Village d'Inverness est modifié afin d'ajouter dans la zone 10 C/la, des zones tampons minimales de 3 mètres, le tout tel qu'illustré à l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante

#### **Article 4 : Modification au règlement de zonage**

Le règlement de zonage n° 122 de l'ancienne municipalité du Village d'Inverness est modifié afin d'ajouter, sous l'article 4.2.4.1, le nouvel article suivant:

o4.2.4.1.1 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT UN USAGE RÉSIDENTIEL LIMITROPHE

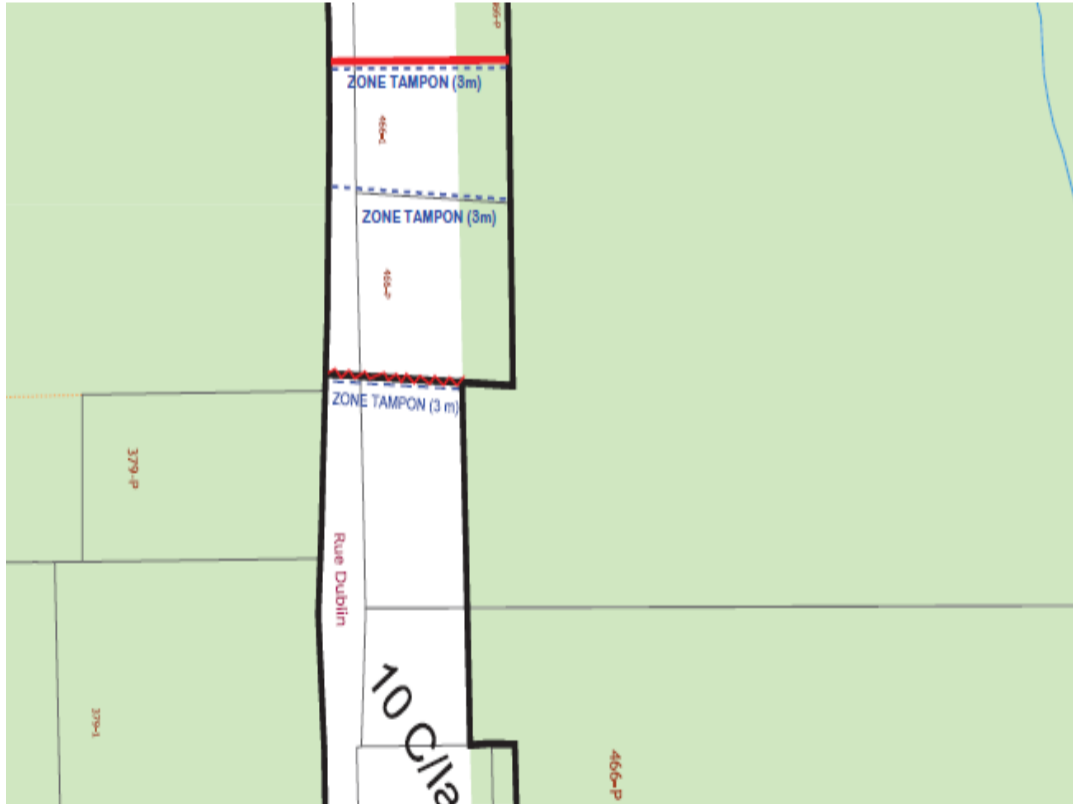
Lorsqu'un usage industriel est limitrophe à un terrain résidentiel, il ne pourra y avoir de quai de chargement / déchargement du côté de cette résidence. Toutefois, celui-ci pourra se localiser à l'avant ou l'arrière du bâtiment.

#### **Article 5 : Intégration**

Le présent règlement abroge ou modifie toute disposition de règlement municipal antérieure incompatible ou inconciliable avec les dispositions des présentes.

#### **Article 6 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.



|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Avis de motion :             | 4 mai 2015                |
| Adoption du premier projet : | 1 <sup>er</sup> juin 2015 |
| Consultation publique :      | 29 juin 2015              |
| Adoption du second projet :  | 6 juillet 2015            |
| Adoption du règlement :      | 31 août 2015              |
| Certificat de conformité :   | 16 septembre 2015         |
| Publication :                | 16 septembre 2015         |